

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Détournement présumé à l'enseignement mais laissés en liberté provisoire

HIER, les six personnes soupçonnées de soustraction d'argent public destiné à cet ordre d'enseignement ont, au terme d'une nouvelle audition qui a fait suite à celle de vendredi dernier, été inculpées pour "association de malfaiteurs, détournement de fonds publics, complicité de détournement de fonds publics, prise illégale d'intérêt et blanchiment de capitaux". Elles ont cependant bénéficié d'une liberté provisoire qui était prévisible.

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

DANS Hébreux 13, au verset 5, la Bible, s'adressant aux enfants de Dieu, dit ceci : "Que votre conduite ne soit pas guidée par l'amour de l'argent." Et Henry Fielding, écrivain et romancier anglais du XVIIIe siècle, d'ajouter : "Si tu fais de l'argent ton Dieu, il te damnera plus que le diable lui-même."

Ces deux messages sonnent comme une invite faite aux hommes de Dieu, de ne pas céder à la tentation. Mais ceux de l'Église évangélique du Gabon (EEG) auraient trébuché face à l'argent. D'où les détournements de masse qui auraient eu lieu au sein de cette confession religieuse.

Les mis en cause sont Jean-Jacques Ndong Ekouaghe, ancien président de l'EEG et son successeur Augustin Bouengoune ; Jean-Faustin Mvone Mba, directeur général de l'enseignement privé protestant et son prédécesseur Guy-Roger Mengue Anvame ; Joseph N'Nang Obiang, ancien directeur des affaires financières de l'EEG et Jean Jules Marie Foula-Foula, chef du service recouvrement. Ils auraient détourné ou participé à la soustraction d'argent public à des fins personnelles. L'on parle d'une somme de près de 300 millions de francs, au titre de la subvention accordée par l'Etat à l'enseignement privé protestant, pour les exercices allant de 2017 à 2020.

Ils ont été interpellés à la suite des investigations menées par les éléments de la brigade financière. Le 15 décembre courant, ils ont été interpellés puis placés en garde à vue dans les locaux de la Police judiciaire (PJ). Vendredi dernier, ils étaient devant

le parquet de la République de Libreville. Rentrés chez eux, ils devaient être à nouveau auditionnés, hier. Ce qui a été fait. Au final, ils ont tous été inculpés pour "association de malfaiteurs, détournement de fonds publics, complicité de détournement de fonds publics, prise illégale d'intérêt et blanchiment de capitaux", selon des sources judiciaires". Lesquelles précisent cependant que les intéressés ont été laissés en "liberté provisoire" et que la procédure suit son cours à l'instruction.

Après leur défèrement au parquet de la République, les nommés Mengue Anvame, N'Nang Obiang, Foula-Foula, Mvone Mba, Bouengoune et Ndong Ekouaghe ont été renvoyés devant le juge d'instruction par un réquisitoire du procureur de la République. Ils vont donc passer la fête de la Nativité à la maison. Et

peut-être à l'église aussi. En droit, la liberté provisoire est une liberté sous conditions accordée à une personne inculpée, en attendant son jugement. Le juge d'instruction pouvant apprécier de l'opportunité d'un mandat de dépôt à tout stade de la procédure.

Toujours en droit, la détention préventive est une mesure exceptionnelle. Elle ne peut être ordonnée ou maintenue que lorsqu'elle est l'unique moyen de conserver les preuves, les indices matériels ou d'empêcher, soit une pression sur les témoins ou les victimes, soit une concertation frauduleuse entre inculpés et complices ; ou

encore lorsqu'elle est nécessaire pour préserver l'ordre public du trouble causé par l'infraction, pour mettre fin à l'infraction, prévenir son renouvellement ou pour garantir la représentation de l'inculpé devant la justice.

Il reste que cette sentence du tribunal était quelque peu attendue, surtout après la décision de vendredi dernier, de laisser les mis en cause rentrer chez eux plutôt que de les ramener dans les locaux de la Police judiciaire. L'opinion s'interroge à présent sur la suite à donner à cette affaire qui écorne l'image de l'Église évangélique.

Cette opinion voudrait savoir s'il y aura encore des poursuites à l'encontre des six personnes citées plus haut. Une préoccupation qui a tout son sens, d'autant que, au Gabon, le "provisoire" a tendance à devenir "définitif". A moins que, comme disent d'insistantes rumeurs, les accusés aient accepté de restituer les sommes qu'ils auraient détournées.



A l'issue des auditions d'hier, le parquet de la République a inculpé les



ement privé protestant : inculpés

Quid de l'éthique chrétienne ?



ENA
Libreville/Gabon

Il y a de quoi s'interroger profondément sur la sensibilité de certains hommes de Dieu à l'attraction de l'argent. Un ministre de la Parole de Dieu et viscéralement attaché à cette dernière doit, au moins, savoir ce que celle-ci dit à propos de ce bien, du moins ses préventions par rapport à l'argent qui, s'il devient ton Dieu en l'adorant, ne te damnerait-il pas autant que le diable ?

Car, on ne peut servir deux maîtres. L'évangéliste Luc nous l'enseigne bien en son chapitre 16 verset 13 : "Aucun serviteur ne peut servir deux maîtres. Ou bien il haïra l'un et aimera l'autre, ou bien il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon".

Il semble bien que ce conseil du Seigneur soit tombé dans l'oreille de leaders sourds, mais bien entendants lorsqu'il s'agit des espèces sonnantes et rébuchantes. L'appel de Dieu ne peut faire abstraction de l'éthique chrétienne qui, elle, dispose de savoir gérer aussi bien les finances personnelles que celles de l'église, y

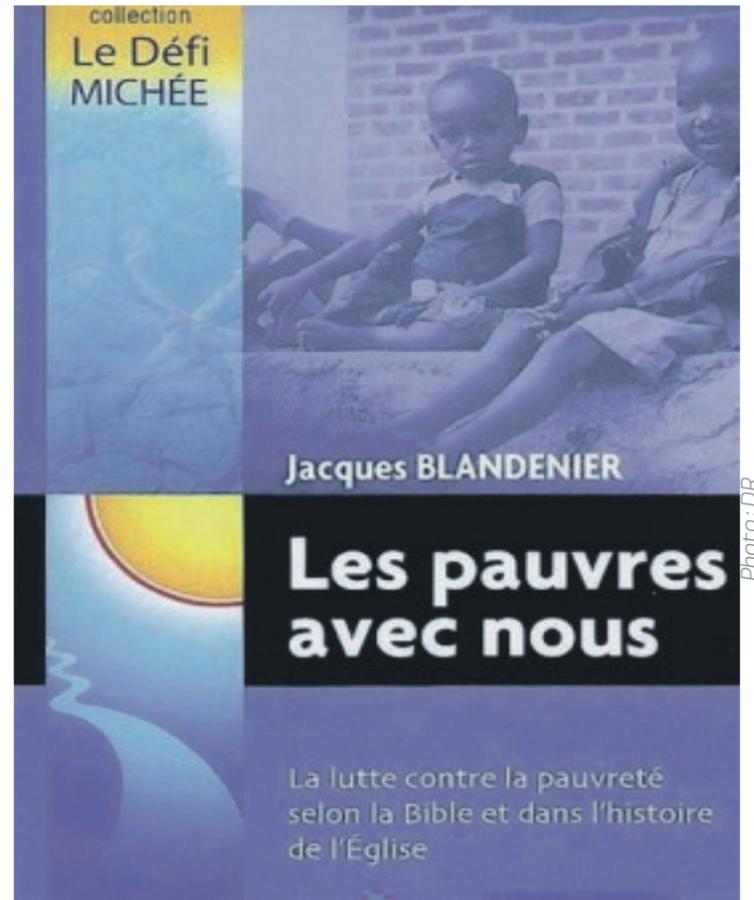


Photo: DR

compris la préparation des rapports avec intégrité, et savoir accorder de la valeur à la moralité chrétienne et comment appliquer cette éthique dans la vie.

Il n'est pas sûr que le branle-bas de combat pour accéder à tout prix à la présidence de l'Église évangélique du Gabon soit mo-

tivé par le service et l'observation de l'humble et juste cause du salut des âmes d'une humanité perdue. À quel niveau perçoit-on le geste de moralité chrétienne en leur faveur ? Par contre, c'est à une course effrénée vers l'enrichissement qu'ont droit les fidèles

mis en cause, toute en leur accordant une liberté provisoire.

EEG : une précarité injustifiée

ENA
Libreville/Gabon



Photo: koumouss

S'IL y a un aspect sur lequel le constat est déplorable, c'est bien l'absence d'investissements qui caractérise l'Église évangélique du Gabon (EEG). Ce qui pose la question de la direction que prennent les moyens financiers que reçoit cette congrégation chrétienne. L'état de décrépitude de tous ses sites témoigne d'un abandon de plusieurs décennies. Comparées aux autres confessions religieuses, qui mettent un point d'honneur à renforcer leurs structures, tout en les gardant dans un état de salubrité

acceptable, celles de l'EEG apparaissent médiévales, sans subir la moindre cure de jouvence.

En outre, aucun nouvel investissement à mettre à l'actif de cette église. Souvent, ce sont les personnalités et même des fidèles qui construisent des temples et les mettent à sa disposition.

N'eussent été ces participations particulières, l'expansion de cette église n'aurait pas été celle que l'on connaît aujourd'hui.

Encore que l'existant, qui n'a pas bénéficié

d'une attention soutenue, a fini par régresser. Ce que conforte l'image lamentable des sites missionnaires comme celui de N'foul (Oyem), Ngomo, Samkita et Fanguinoveny (Lambaréné), Talagouga (Ndjolé), qui ont été complètement abandonnés et sont tombés en ruine.

Les champs d'évangélisation n'ont pas été dotés de structures d'accueil dignes de motiver les ouvriers affectés, et même le traitement social de ces derniers laisse à désirer. Alors, que fait l'Église de tout cet argent reçu, tant comme subventions, dîmes, offrandes, dons et legs, frais de scolarité... ? La précarité des sites de l'EEG ne peut se justifier.